GYNÉCOLOGUES / SANTÉ DE LA FEMME

Évaluation et amélioration des pratiques professionnelles des gynécologues lors de l’interruption volontaire de grossesse



7 heures **Action DPC**

À distance · e-learning et audit hors connexion

Référence 99I92626003

Présentation

L’interruption volontaire de grossesse (IVG) constitue un droit fondamental et une composante essentielle de la santé sexuelle et reproductive. Les évolutions législatives récentes, l’élargissement des compétences des professionnels de santé, les recommandations actualisées de la HAS et des sociétés savantes ainsi que les attentes croissantes en matière de qualité, de sécurité et de respect du choix des patientes rendent indispensable une actualisation régulière des connaissances des gynécologues.

Le programme en détail

Cette action de formation est un programme intégré associant une formation continue et une évaluation des pratiques professionnelles avec deux tours d’audit et a pour objectif de renforcer les compétences des gynécologues dans la prise en charge globale des femmes souhaitant recourir à une IVG. Elle aborde les aspects réglementaires, éthiques, organisationnels et médicaux de l’IVG médicamenteuse et instrumentale, depuis la première consultation jusqu’au suivi post-IVG. Une attention particulière est portée au respect du consentement, à l’information éclairée, à la prévention des complications, à la contraception post-IVG, à l’amélioration du parcours de soins et à la réduction des inégalités d’accès.

L’approche pédagogique s’appuie sur les recommandations nationales, des cas cliniques interactifs et l’analyse de situations rencontrées en pratique quotidienne afin de favoriser le transfert immédiat des connaissances.

Objectif général

Actualiser les connaissances des gynécologues afin d'améliorer la qualité, la sécurité et la pertinence de la prise en charge des femmes ayant recours à une interruption volontaire de grossesse, conformément aux recommandations nationales et aux évolutions réglementaires.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

01 Connaître les évolutions législatives et réglementaires encadrant l'IVG.

02 Intégrer les recommandations actualisées de bonnes pratiques dans sa pratique quotidienne.

03 Conduire une consultation pré-IVG conforme aux exigences réglementaires.

04 Garantir une information complète, neutre et adaptée aux besoins de la patiente.

05 Recueillir un consentement libre et éclairé.

06 Choisir la méthode d'IVG la plus adaptée selon le terme, les préférences de la patiente et le contexte clinique.

07 Maîtriser les protocoles de l'IVG médicamenteuse.

08 Maîtriser les indications et la réalisation de l'IVG instrumentale.

09 Prévenir, identifier et prendre en charge les complications.

10 Proposer une contraception adaptée dès la prise en charge post-IVG.

11 Optimiser la coordination du parcours de soins.

12 Améliorer la qualité de la traçabilité médicale.

13 Prendre en charge les situations complexes (mineures, vulnérabilité, violences, difficultés d'accès aux soins, téléconsultation lorsque pertinente).

Organisation de la formation

Parcours de 7 heures comprenant des séquences en ligne et 4 heures d'audit clinique hors connexion.

Programme intégré : formation continue et EPP avec deux tours d'audit clinique.

Être gynécologue. Vérifier les conditions d'éligibilité au mode d'inscription choisi.

Préparer votre inscription

Consultez l'action 99I92626003 dans votre espace officiel DPC pour vérifier les sessions et les conditions applicables. Notre équipe peut vous accompagner dans vos démarches.